



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE JEAN-PAUL II
AU EM.MO CARD. CAMILLO RUINI
À L'OCCASION DU 50 ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
DE L'ASSOCIATION ITALIENNE DES AUDITEURS RADIO
ET DES TÉLÉSPECTATEURS (AIART)**

A mon vénéré Frère

Monsieur le Cardinal Camillo RUINI

Président de la Conférence épiscopale italienne

1. J'ai appris avec plaisir qu'est célébré ces jours-ci le 50 anniversaire de la fondation de l'Association italienne des auditeurs radio et des téléspectateurs (AIART) et je suis heureux de vous adresser une salutation cordiale, Monsieur le Cardinal, ainsi qu'aux responsables de cet Organsime de grand mérite, et à tous ceux qui prennent part aux cérémonies de célébration d'un anniversaire si important.

Promue par l'Action catholique lorsque la radio et la télévision commencèrent à se diffuser en Italie, l'AIART consacre son attention à la protection et à la promotion des valeurs et des droits de la personne humaine et de la famille dans le domaine de la communication radiotélévisée. Dans le "Directoire" sur la pastorale des communications sociales, approuvé par les Evêques italiens au cours de leur dernière Assemblée générale, il est affirmé que celle-ci a "le double objectif de former de façon critique les usagers et de faire entendre leur voix en particulier lorsqu'un programme porte atteinte à la dignité des personnes, en particulier des mineurs" (n. 176).

2. Les raisons qui motivèrent sa naissance, en 1954, sont valables aujourd'hui encore, et dans notre société médiatique, une plus grande perspicacité et courage sont même nécessaires pour cultiver le goût du beau en l'accompagnant de la sensibilité pour ce qui est bien et vrai. Il est indispensable d'aider les usagers, en particulier les familles, à utiliser la télévision de manière responsable dans le but de discerner avec équilibre et sagesse les émissions qui sont en harmonie avec la vision chrétienne du monde et de l'homme.

Dans le *Message pour la Journée mondiale des Communications sociales* de cette année, j'ai voulu rappeler que la communication, dans chacune de ses formes, doit toujours s'inspirer du critère du respect de la vérité et de la dignité de la personne humaine. Les exigences légitimes de l'information et du monde du spectacle doivent être harmonisées avec les droits des personnes et des familles, en ne cédant jamais aux promesses illusoires de ceux qui veulent confondre la vérité avec l'opinion, et en évitant avec soin que les aspects les plus sacrés de la vie familiale soient exposés au sensationnalisme et à la banale vulgarisation.

3. L'AIART, parmi ses finalités, tend précisément à promouvoir la dignité de la personne, de la famille, de l'école et de la sauvegarde des droits et des intérêts moraux, spirituels et culturels des citoyens. Il s'agit d'un service précieux rendu à la communauté chrétienne et à la société civile italienne, que j'exhorte à poursuivre en protégeant en premier lieu la famille et la vie familiale. Au cours de ces années, l'Association s'est efforcée d'élaborer des codes de protection des mineurs, c'est pourquoi elle mérite gratitude et reconnaissance. A côté de cette importante action éducative, je souhaite que l'on puisse cultiver un dialogue constructif entre les familles et les professionnels du monde de la télévision, en favorisant une réflexion éthique sérieuse, d'autant plus nécessaire pour ceux qui oeuvrent dans le domaine des communications sociales, car ils accomplissent un devoir comportant une fonction importante de formation.

En vous demandant, Monsieur le Cardinal, de transmettre aux responsables et aux membres de l'AIART mes sentiments les plus cordiaux, ainsi que mes félicitations les plus sincères pour cet heureux anniversaire, je vous assure de mon souvenir constant dans la prière et j'envoie à tous de tout coeur la Bénédiction apostolique demandée.

Du Vatican, le 10 novembre 2004

IOANNES PAULUS II